

Édition 2019

TOURNOI HOCKEY MINEUR ET BALLON SUR GLACE DU CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI.

Règlements

1- Le tournoi se déroulera conformément aux règlements de la F.Q.H.G. et selon les règlements adoptés par le comité du tournoi hockey mineur et de ballon sur glace de Pikogan.

2- Tous les participant(e)s devront être autochtone. À l'exception du gardien de but. Les certificats de statut indien ou métis devront être présentés sur demande.

3- Chaque équipe aura droit à un maximum de 19 joueurs incluant deux (2) gardiens de buts et d'un minimum de sept (7) joueurs (six (6) joueurs et un (1) gardien de but).

4. A) Les communautés ayant moins de mille (1000) de population inscrit dans sa communauté auront droit à cinq (5) joueurs de l'extérieur de la communauté.

B) Les communautés ayant plus de mille (1000) de population inscrit dans sa communauté auront droit à deux (2) joueurs de l'extérieur de la communauté.

C) Une preuve de résidences sera maintenant exigé pour chaque joueur provenant de la communauté, à cet effet, un cartable sera exigé avec le nom de tout les joueurs, leurs numéros de bande, le numéro de gilet, la couleur du gilet de l'équipe.

D) Si le gardien de but n'est pas inscrit sur la liste des membres de votre communauté, il est, dorénavant, considéré comme joueur de l'extérieur.

DÉROULEMENT DU TOURNOI

5- Toutes les parties en ronde préliminaire seront jouées à la ronde «Round Robin» et ce pour toutes les catégories. Toutes les équipes participantes seront assurées de jouer trois(3) parties. (**Aucune période de jeu supplémentaire ne sera allouée durant les rondes préliminaires.**)

A) Pour la catégorie à 4 équipes, après 3 parties, il y aura des rondes éliminatoires.

B) Pour la catégorie à 6 équipes, après 3 parties, il y aura des rondes éliminatoires.

C) Pour les catégories à 8 équipes, ils seront divisés en deux sections, après 3 parties, il y aura des rondes éliminatoires.

6 A) Pour toutes les catégories au hockey, les parties en ronde préliminaire, quart ou demi-finale seront jouées comme suit :

1^{ère} et 2^e période :	10 minutes non chronométrées 3 minutes pour punitions
3^e période :	10 minutes chronométrées 2 minutes pour punitions

Pour les finales seulement au Hockey - toutes catégories

1^{ère} période	10 minutes non chronométrées 3 minutes pour punitions
2^e et 3^e période	10 minutes chronométrées 2 minutes pour punitions

B) Pour toutes les catégories au Ballon sur glace, toutes les parties seront jouées comme suit :

1^{ère} période	15 minutes non chronométrées 3 minutes pour punitions
2^e période	15 minutes chronométrées 2 minutes pour punitions

C) Périodes supplémentaires : (quart de finales ou demi-finales et finales seulement) :

- Une période de cinq (5) minutes chronométrées se jouera avec trois (3) joueurs plus le gardien de but. L'équipe qui aura compté le premier but gagnera la partie ;
- Si après la période supplémentaire, les deux équipes sont encore égales, il y aura la fusillade avec cinq (5) joueurs différents.
- Le total des buts comptés déterminera le gagnant.

7- Classement des Équipes :

A) Pour le classement des équipes en ronde préliminaire (Round Robin) le pointage sera alloué comme suit :

- Deux (2) points pour une victoire
- Un (1) point pour une partie nulle
- Aucun point pour une défaite.
- Deux (2) points pour une victoire par défaut et +3.
- Un point pour un franc jeu (si une équipe écope plus de 12 min de punition dans une partie, il perd son jeu.
- Si un joueur se fait sortir du match, l'équipe perd son franc jeu automatique.

B) S'il y a égalité entre deux équipes ou plus après la ronde préliminaire, les critères qui serviront à départager les équipes sont les suivants par ordre de priorité :

1. Le plus grand nombre de point ;
2. Le plus grand nombre de victoire
3. Le meilleur différentiel (+/-): total des points POUR moins le total des buts CONTRE de tous les matchs
4. Le premier 1^{er} but le plus rapide marqué dans tous les matchs joués ;
5. Tirage au sort.

8 A) Après une différence de cinq (5) buts, la partie sera jouée non chronométrée même si la différence du pointage devient inférieure.

B) Après une différence de sept (7) buts, la partie sera terminée.

9 - Sanctions Disciplinaires :

Un comité de discipline est formé afin de recevoir et de traiter tous les rapports des arbitres exigeant une sanction disciplinaire. Les décisions de ce comité sont finales et sans appel.

- 10 A)** Un joueur pénalisé pour s'être battu et avec l'intention de blesser les autres, et ne respectant pas l'arbitre, sera automatiquement expulsé du tournoi et du Complexe sportif.
- B)** À tout entraîneur ou responsable d'une équipe, ne respectant pas l'arbitre, une punition de banc sera décernée et la personne prise en faute sera expulsé de la partie. De plus, le cas sera étudié par le comité de discipline du tournoi et selon le cas, la personne en faute se verra expulsé du tournoi ainsi que pour les prochains tournois organisés par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinini.
- 11 A)** Aucun protêt ne sera accepté durant le tournoi.
- B)** Si une équipe insiste à faire un protêt, l'équipe devra déboursé la somme de trois cents dollars (300.00\$) avant la fin de la partie. Après ce délai, aucun protêt ne sera accepté. Le protêt est non remboursable.
- 12-** Une équipe qui ne se présentera pas durant le tournoi verra son cas étudié par le comité de discipline et si l'absence n'est pas justifiée ou sans raison valable, elle se verra imposer une amende de 100,00\$ (payable avant la prochaine partie ou le prochain tournoi).
- 13-** Tout joueur se méritant trois (3) pénalités dans la même partie sera expulsé pour le reste de la partie et perd son franc jeu automatiquement.
- 14-** Toute équipe non conforme aux règlements sera disqualifiée et perdra son dépôt. La direction aura la responsabilité d'aviser l'équipe.
- 15-** Chaque équipe devra avoir quitté la chambre vingt (20) minutes après la partie.
- 16-** Tout joueur devra porter un casque protecteur, une grille ou une visière complète ainsi qu'un protège cou.
- 17-** Le chronomètre sera mis en marche à l'heure pour la partie et ce, même si les équipes ne sont pas encore présentes sur la glace.
- 18-** La première période sera le délai alloué à une équipe pour se présenter sur la glace. Après ce délai, l'équipe présente sera déclarée vainqueur.
- 19-** Si une équipe se présente avant la fin du délai alloué, l'équipe se verra décerné une pénalité de trois (3) minutes (pour avoir retardé la partie).

20-Avis important

L'alignement présenté lors de la première partie sera considéré comme la liste officielle des joueurs pour la durée du tournoi et ce, pour toute catégorie sans exception. La direction n'acceptera aucun changement après le début de la première partie.

21- Aucun contact physique ou mise en échec ne sera tolérée lors des parties jouées pendant le tournoi.

22- Chaque équipe aura droit à un temps d'arrêt de quarante-cinq(45) secondes lors des demi-finales et finales seulement.

23- Tout joueur et instructeur pris en état d'ébriété ou sous l'effet de drogue par l'arbitre sur le banc des joueurs, se verra expulser de la partie.

24- Toute(s) équipe(s) ou responsable(s) qui prendra des arrangements concernant le tournoi avec d'autres personnes ou équipes, autre que les membres du comité du tournoi ne sera pris en considération.

25- Toutes les décisions prises par les membres du comité, des officiels du tournoi seront irrévocables et sans appels.

26- Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera permis dans le complexe sportif. Toute personne prise sous l'effet d'une consommation quelconque sera exclu pour le reste de la journée.

28- L'organisation du tournoi n'est pas tenu responsable des vols, pertes ou dommages des équipements et effets personnels.

29- L'organisation du tournoi ne sera pas tenu responsable des accidents qui pourraient survenir à tout joueur ou spectateurs durant le tournoi.

30- Les joueurs et entraîneurs de même que les spectateurs seront tenus responsable de tout bris que peuvent être causé aux immeubles des complexes sportifs et des immeubles dans lesquels les équipes seront hébergées.

31 A) Les âges des participant(e)s au hockey se situent comme suit :

Catégorie Hockey	Date
Pré-novice	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2012-2013
Novice	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2010-2011
Atome	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2008-2009
Pee wee	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2006-2007
Bantam	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2004-2005
Midget	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2001-2002-2003

C) Les âges des participantes au ballon sur glace se situent comme suit :

Les catégories d'âge officielles de la Fédération québécoise de ballon sur glace sont les suivantes :

Catégorie Ballon balai	Date
Pré-novice	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2011-2012-2013
Benjamine	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2008-2009-2010
Cadette	1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2005-2006-2007
Midget	**15 avril au 31 décembre 2001 1 ^{er} janvier au 31 décembre Année de naissance 2002-2003-2004

****Prendre note que les années de naissance de la catégorie midget au ballon sur glace a été modifié, étant donné que la catégorie juvénile a été enlevé et que les joueuses doivent être âgées de 18 ans et plus pour jouer dans la catégorie adulte.**

32-Avis important

TOUT ÉQUIPE DEVRA OBLIGATOIREMENT INSCRIRE LE NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE SUR LE CARTABLE DE L'ÉQUIPE.

33- Tous les coûts d'inscription ainsi que la liste des joueurs **AVEC LE formulaire DE L'ÉQUIPE** devront être remis obligatoirement avant la date limite qui est le 22 mars 2019.

34-La date limite d'inscription est le **22 Mars 2019**. Toute équipe qui voudra s'inscrire après cette date devra payer un 100\$ d'extra pour faire partie du tournoi.

35-Les coûts d'inscription doivent être payés en ligne seulement sur le site internet du tournoi : www.tournoimineurpikogan.com avant le 22 mars à 23h59.

35- Un Joueur doit participer au minimum à une partie de la ronde préliminaire avant de jouer dans les demi-finales et/ou finales.

36- A) Pour Pré-novice, Novice, Atome et Pee wee ainsi que Pré-novice, Benjamin et Cadet catégorie ballon sur glace, le coût pour le laissez-passer du tournoi est de 5 \$ pour chaque joueur.

B) Pour Bantam, Midget et Juvénile ainsi que le ballon sur glace Midget, le cout pour le laissez-passer du tournoi est de 10 \$ pour chaque joueur.

37. S'il y a une différence entre les règlements français et anglais, les règlements français seront pris.

Toutes les décisions prises par les membres du comité du tournoi seront irrévocables et sans appels.

Hockey et Ballon sur glace

Pré-novice SEULEMENT

- 1- Les parties du tournoi seront jouées selon les règlements établis par le comité organisateur du tournoi.
- 2- Chaque équipe aura droit à un maximum de dix-neuf (19) joueurs incluant deux (2) gardiens de buts et un minimum de neuf (9) joueurs (huit (8) joueurs et un (1) gardien de but).
- 3-A) Les communautés ayant moins de mille (1000) de population inscrit dans sa communauté auront droit à six (6) joueurs de l'extérieur de la communauté.
- B) Les communautés ayant plus de mille (1000) de population inscrit dans sa communauté auront droit à trois (3) joueurs de l'extérieur de la communauté.

--

- 4- Les parties de catégories pré-novices seront jouées comme suit :

Hockey : Trois (3) périodes de dix (10) minutes stop time

Ballon sur glace : Deux (2) périodes de quinze (15) minutes stop time

Le **changement de ligne** sera comme suit : Arrêt à tous les deux (2) minutes avec le temps arrêté. Tous les joueurs doivent changer. Si un joueur est blessé durant « la partie » l'entraîneur peut le remplacer par un autre joueur.